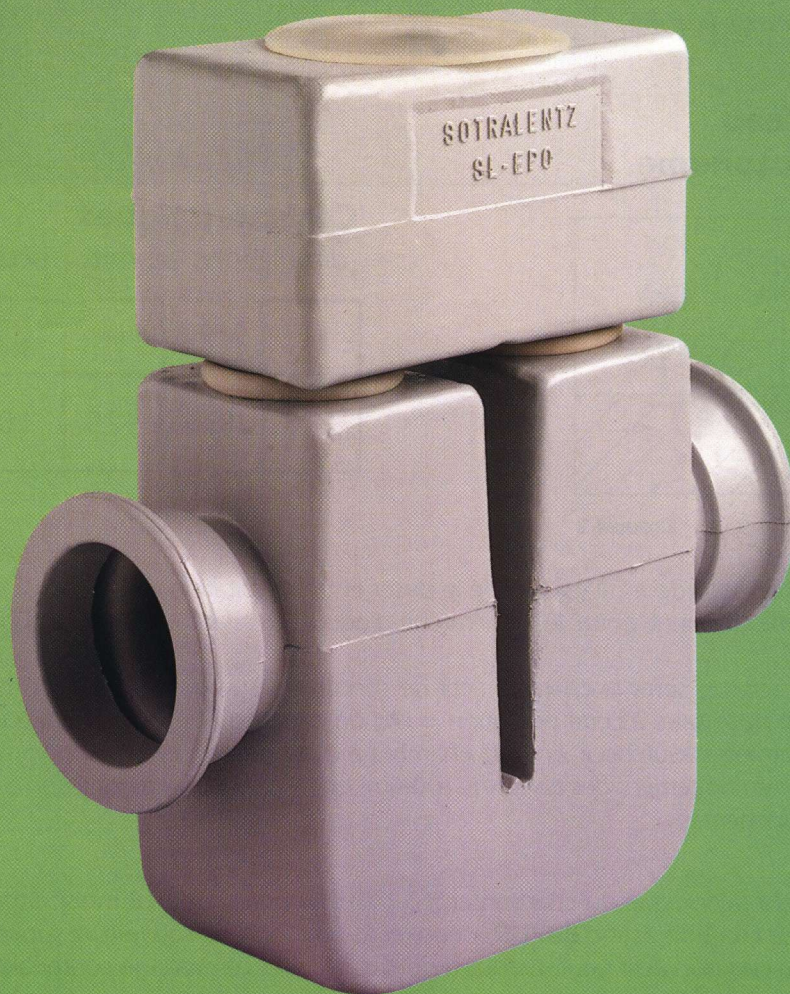


# DISPOSITIF ANTI-ODEURS EXCLUSIF ERPUR

CONFORMITE  
Appareil conforme à l'Arrêté interministériel du  
03.03.1982 (J.O. du 09.04.1982), à la Circulaire  
du 20.08.1984 sur l'assainissement autonome  
des bâtiments d'habitations (J.O. du 21.09.1984)  
et au D.T.U. 64-1 assainissement autonome  
publié en Norme Française (12.1992).



**SOTRALENTZ**

PARTAGEONS NOS AMBITIONS

## Descriptif

Emanant de fosses septiques toutes eaux, de canalisations en mauvais état, de regards d'épandage, ou même de réseaux collectifs "tout à l'égout", les gaz nauséabonds représentent une nuisance pour l'environnement.

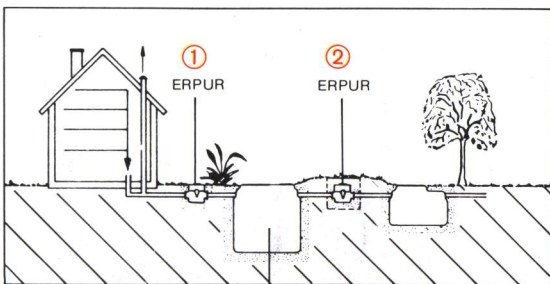
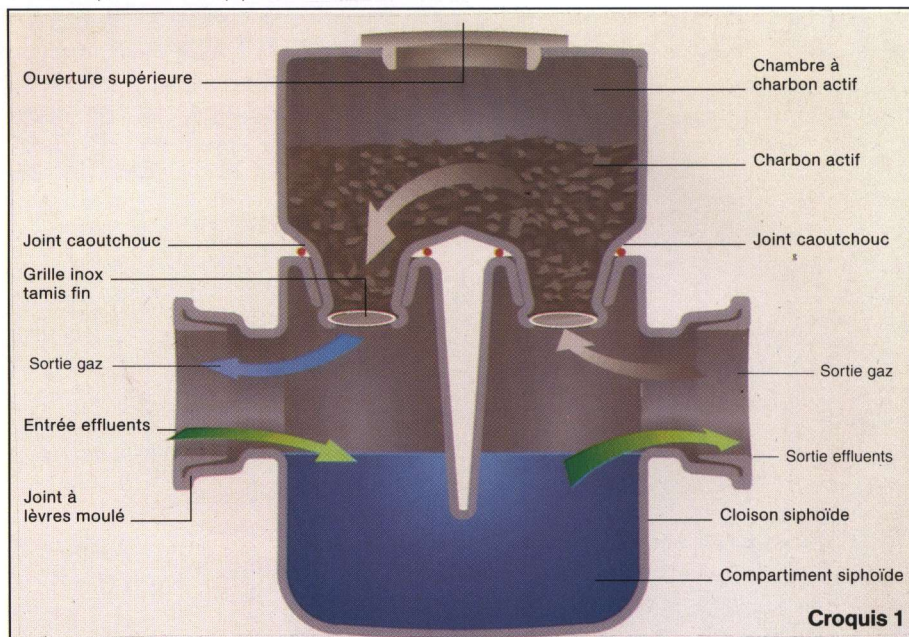
Désormais, ils ne seront plus un désagrément. Comment ? Grâce à un système anti-odeurs exclusif : **ERPUR**. Il est réalisé en polyéthylène, composé d'un compartiment siphonide dans lequel s'emboîte, en partie haute, une chambre à charbon actif. Il est équipé latéralement d'une entrée et d'une sortie (ø 100 mm) pour le connecter à la canalisation..

## Principe de fonctionnement

Les effluents issus de la maison traversent le compartiment siphonide d'**ERPUR** ① et se dirigent vers la fosse septique où ils sont pré-traités. Les gaz de fermentation générés dans la fosse, remontant vers l'habitation ou se dirigeant vers la filière d'épuration, traversent la chambre à charbon actif d'**ERPUR** ① ou ② qui fixe les substances odorantes, leur enlevant leurs effets nauséabonds.

**ERPUR** fonctionne par lui même grâce aux caractéristiques naturelles de la filtration du charbon actif. Il ne nécessite aucune intervention extérieure.

## Actions dans le réseau d'assainissement autonome



Fosse septique

Croquis 2

## Pose

**ERPUR** étant destiné à absorber les odeurs, il y a lieu de le poser entre l'habitation et le générateur d'odeurs (fosse septique, bac à graisses,...) ① et éventuellement entre le générateur d'odeur et avant tout autre appareil périphérique ou filière d'épuration (épandage,...) ②.

Lors de la première mise en service, sortir le charbon actif de son emballage et le verser par moitié sur chaque grille de la chambre à charbon (quantité nécessaire à cette opération = 1kg de charbon actif équivalent à un volume de 2 litres).

Vérifier la présence des deux joints caoutchouc entre la chambre à charbon actif et le compartiment siphonide puis connecter **ERPUR** sur la canalisation par emboîtement des tuyaux (ø100mm) en forçant légèrement jusqu'à la butée intérieure, de façon à assurer l'étanchéité du branchement.

## Entretien

Il consiste en un remplacement périodique du charbon actif (environ tous les 15 à 18 mois) disponible chez nos revendeurs. Pour cela, retirer la chambre à charbon actif d'**ERPUR**, déboîter le bouchon de l'ouverture supérieure, vider le contenu, nettoyer les grilles et remettre du charbon actif neuf. (Veillez à ne pas déchirer l'emballage contenant le charbon actif, ce dernier devenant inutilisable au contact de l'air ambiant).

Avant de remboîter, sans forcer, la chambre à charbon actif sur le siphon, nettoyer le compartiment siphonide, si nécessaire, et vérifier la présence des deux joints caoutchouc.

## Garantie

**ERPUR** est garanti 1 an contre tout vice de fabrication. En cas de défectuosité reconnue par nos services, notre intervention se limite au remplacement des pièces défectueuses (qui doivent être tenues à notre disposition) à l'exclusion de tous autres frais.

## Caractéristiques

(dimensions en mm / poids en kg)

Longueur	Largeur	Hauteur	ø Entrée/Sortie	Poids
410	135	425	100	3

**PRIMMO KS**

PRIMMO KS Kereskedelmi és Szolgáltató Kft.  
1065. Budapest, Podmaniczky utca 5. földszint 2.

Telefon : (1) 311-38-86

Telefax : (1) 473-06-90

Mobil tel.: (30) 922-14-86

E-mail : primmo.ks@axelero.hu

http://primmo-ks-kft.internetudakoza.hu

**SOTRALENTZ**  
PARTAGEONS NOS AMBITIONS

CACHET DU REVENDEUR